ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET DES RETRAITÉS DE LA FNEEQ

Volume 23, numéro 1 — Printemps 2024

AREF-Info

POSTE-PUBLICATIONS

Numéro 41558514

RETOUR :

AREF
C. P. 34009
Québec (Québec) G1G 6P2

SOMMAIRE

Activités de l'AREF

Mot de l'éditeur 1
Rapport de la présidence 1-2
Faits saillants de l'AGA 2024 2-3
Projets hum. et civiques 3
Observatoire de la retraite 4-5
Info assurance 5-6

Beneva

Assurance habitation 7
Rabais exclusifs 8

Joindre votre association

Organigramme 8

Mot de l'éditeur

Donald AUDET

Voici la nouvelle édition du printemps 2024 du journal AREF-Info. Comme je vous le mentionnais dans l'édition de décembre dernier, les prochaines publications se concentreront plutôt sur les rapports des différents comités de notre association, comme les assurances, les projets humanitaires et civiques, etc., de même que sur des informations ayant trait à certains dossiers de nos partenaires (Alliance des associations de retraités, Observatoire de la retraite, etc.). De plus, seuls les articles en lien avec la mission principale de l'AREF (regrouper, dans un esprit de solidarité, les personnes retraitées ayant des intérêts communs) et présentant un intérêt marqué pour l'ensemble des membres, pourront être retenus et publiés dans le journal. Nous prévoyons deux ou trois éditions par année, dépendant des sujets à traiter.

Les objectifs poursuivis par votre Association sont les suivants :

Protéger
Promouvoir, défendre et sauvegarder les intérêts des membres de l'Association, à titre de preneur d'un contrat d'assurance collective contre les maladies et les accidents.

Promouvoir
Promouvoir les intérêts économiques, culturels et sociaux des membres de l'Association auprès des décideurs politiques et sociaux.

Intervenir
Participer à des interventions publiques en collaboration avec des associations ou des groupes dans le domaine de l'éducation, du développement social, économique et culturel.

Développer
Développer, avec d'autres organisations, des programmes et des services adaptés aux besoins des retraitées et des retraités.

Contribuer
Contribuer à la réalisation de projets individuels ou collectifs d'ordre social, culturel ou intellectuel issus des régions.

Informer
Assurer, par des moyens appropriés, l'information et la communication avec les membres de l'Association, de la FNEEQ et des autres regroupements ayant des intérêts communs.

Rapport de la présidence

Claude CHAMBERLAND

NDLR : Nous reproduisons le texte du rapport présenté à l'AGA, avec quelques modifications de circonstance, accompagné de quelques notes en supplément.

Comme nous avons un ordre du jour assez chargé, et que nous souhaitons autant accorder du temps à notre conférencier que terminer à une heure permettant un retour sécuritaire et confortable à domicile pour les membres provenant de loin, je serai bref.

De toute façon, les différents rapports (1) que vous feront les responsables ou porte-parole des comités vous éclaireront amplement sur les différents dossiers traités cette année.

(1) Les rapports sont disponibles sur le site : https://aref-neq.ca/aga/

(suite en p. 2)

Rapport de la présidence (suite)

Vous constaterez en effet les suites données à l'enquête sur les services offerts aux membres dans leur institution d'origine, vous serez rassurés une fois de plus de voir que les finances de notre association sont en bonne santé et bien gérées, que les membres du comité des assurances ont encore cette année veillé à améliorer les couvertures et traiter les cas litigieux, que des projets toujours aussi emballants ont été réalisés par des membres de l'AREF en raison du soutien financier accordé par le comité des projets…

Toutes ces réalisations sont le fruit du travail bénévole de gens comme vous qui ont accepté de donner du temps pour la collectivité que constitue notre association. Permettez-moi de les remercier chaleureusement pour leur implication, et de vous inviter aussi à vous joindre à eux : il y a des postes vacants, et vous êtes les bienvenus! (2)

Je voudrais aussi saluer le travail efficace de nos deux collaboratrices indispensables, Geneviève Dupuis, coordonnatrice, et Valérie Maltais, adjointe administrative, qui font preuve de disponibilité, d'ingéniosité et d'un dévouement exemplaire ajouté à une gentillesse remarquable.

Outre la supervision du travail des divers comités, le CA a piloté cette année quelques autres dossiers dont vous entendrez parler d'une façon ou d'une autre, ou dont vous bénéficierez des retombées tôt ou tard : élaboration d'un portrait statistique des membres de l'AREF (merci spécial à Louise Corriveau) (3); développement toujours en cours de notre politique d'information et de communication, participation à d'autres organismes et associations, dont l'AAR (je reviendrai sur la question de l'indexation un peu plus loin) et l'Observatoire de la retraite (OR) , dont notre conférencier d'aujourd'hui, François L'Italien, nous entretiendra.

De même, quelques membres du CA ont participé à la journée organisée le 8 mai sur le maintien à domicile par la CDA (Coalition pour la dignité des aînés).

En ce qui concerne le dossier de l'indexation, les progrès sur la question sont minimes : nous attendons toujours la réponse (d'ici le début juillet) du gouvernement à savoir s'il ajoutera sa part à l'amélioration de la rente vu le bon rendement (au-delà de 120 % du FARR), et les travaux à la Tribune des retraités ne laissent augurer rien de bien réjouissant pour ce qui est du rattrapage de 1982 à 2000. Mais il faut toujours espérer… qui sait si un jour nos représentations ne porteront pas fruit?

Voilà donc pour ce bref bilan de l'année, que compléteront nos collègues au fur et à mesure de cette assemblée.

Bonne réunion, et merci pour votre présence qui nous réconforte.

(2) Voir le résumé de l'AGA plus loin pour consulter les résultats des élections, qui ont permis de combler tous les postes.

(3) Le document sera disponible via une Infolettre sous peu, et on pourra aussi le consulter sur le site de l'AREF. Il faut souligner la collaboration de la FNEEQ et de Beneva dont Louise Corriveau a pu bénéficier.

Faits saillants de l'AGA 2024

Claude CHAMBERLAND

Nous étions quelque 70 personnes à Drummondville pour l'AGA 2024. Outre les rapports habituels des divers comités et instances, que l'on peut retrouver pour consultation ou téléchargement sur le site de l'AREF (https://aref-neq.ca/aga/), il convient de souligner quelques éléments ayant émaillé l'événement.

Tout d'abord, les personnes présentes ont pu assister à une conférence prononcée avec verve et dynamisme par François L'Italien, coordonnateur de l'Observatoire de la retraite (OR). M. L'Italien nous a entretenus des diverses facettes entourant les régimes de retraite, ainsi que des perspectives (pas toutes réjouissantes) qui pointent à l'horizon, ainsi que de la nécessité que ce dossier soit envisagé dans une approche collective et sociétale. Le document en format .pdf de la conférence est disponible sur le site de l'AREF. C'est une source importante de sujets de réflexion, ainsi que les diverses publications de l'OR : (https://observatoireretraite.ca/publications/types/bulletins)

Parmi les autres éléments à signaler dans l'ordre du jour de l'assemblée, il y avait un avis de motion visant à clarifier le rôle de la représentation régionale, précisant la possibilité pour ces personnes de se réunir selon les besoins, afin de traiter de dossiers touchant leur rôle. Les dernières années ont démontré la nécessité de telles initiatives. L'avis de motion a été adopté.

Nous avons aussi eu droit à une présentation très dynamique des projets humanitaires et civiques ayant bénéficié de financement en 2023, illustrant fort bien la pertinence de ce programme, ainsi que l'implication sociale de plusieurs de nos membres.

(suite en p. 3)

Faits saillants de l'AGA (suite)

Louise Corriveau nous a divulgué les grandes lignes d'une étude statistique concernant l'évolution du portrait des membres de l'AREF à travers les années. La fine analyse des conclusions est amorcée, et nous en saurons davantage au cours de l'année. Le document sera diffusé de diverses manières (Infolettre, site Web) afin que tous puissent en prendre connaissance. Du beau travail !

Finalement, la période d'élections a permis de confirmer dans leurs postes les personnes suivantes au CA : Donald Audet (vice-présidence) ; Jérôme Dupuis (trésorerie) ; Louise Boulanger (Grand Québec) ; Sylvie Dupont (Montréal-Est) ; et d'élire Marie Achim (Ouest de Montréal et Laval).

Au comité des assurances, Claude Roy et Christian Beaulieu ont été réélus, alors que Daniel Légaré a été élu au comité des projets humanitaires et civiques. Claude Tétreault a été réélu au comité de surveillance des finances, puis Alain Toutloff y a été élu pour un an, comblant le mandat de Clermont Lavoie, démissionnaire.

Si l'on se fie aux commentaires des membres qui ont répondu au sondage, l'ensemble de la journée a été bien apprécié, tant au point de vue du contenu que de la forme.

C'est donc un rendez-vous pour l'an prochain, et vous pouvez déjà inscrire à votre agenda la date du 14 mai 2025.

Un deuxième appel de projets très populaire

Projets humanitaires et civiques

En effet, dans le cadre du deuxième appel de projets à réaliser au cours de l'année 2024 qui s'est terminé le 15 mai dernier, le comité a reçu 26 demandes de subventions, soit davantage que le nombre total de demandes reçues pour les deux appels de projets de chacune des deux dernières années !

Toutefois, parmi ces demandes, trois ont été retirées ou reportées par leurs marraines et huit n'étaient pas admissibles (stage étudiant, récurrence, retombées indéterminées). Les 15 demandes restantes se répartissaient ainsi : 2 à portée internationale et 13 à portée locale, régionale ou nationale, dont 6 demandes de subvention forfaitaire.

Le total de ces 15 demandes de subventions dépassant largement le budget disponible pour ce deuxième appel –1 500 $ pour l'international et 10 716 $ pour les autres demandes, incluant les demandes de subvention forfaitaire –, le comité ne pouvait évidemment pas les satisfaire en totalité.

L'octroi des subventions s'est alors fait en tentant de répartir les sommes disponibles entre le plus grand nombre de demandes possible tout en évitant d'attribuer une subvention trop inférieure à celle demandée : 1 des 2 projets à portée internationale a reçu toute la somme disponible pour ce volet, 4 des 6 demandes du type forfaitaire ont reçu une subvention égale à celle demandée et, finalement, 6 des 7 autres projets ont reçu les deux tiers de la subvention demandée. Notons que pour les quatre projets admissibles qui n'ont pas reçu de subvention cette fois-ci, ils pourront peut-être être considérés à nouveau dans le cadre des appels de projets pour l'année 2025.

Au total, pour l'ensemble des deux appels faits pour l'année 2024, le budget de 30 000 $ a donc permis de soutenir 18 projets : 3 à portée internationale et 15 à portée locale, régionale ou nationale, dont 5 demandes de subvention forfaitaire.

Le rapport du comité présenté lors l'AGA – disponible sur le site web de l'AREF – décrit de façon détaillée chacun des projets reçus pour l'année 2024 et fait état des décisions prises par le comité pour chacun d'eux. Ce rapport comprend également les mêmes informations pour l'année 2023 ainsi que l'**hommage aux marraines et aux parrains des projets réalisés en 2023** (un document dont vous devriez prendre connaissance, si ce n'est déjà fait !).

Pour l'année 2025, le budget total disponible demeure le même que pour les années précédentes, soit 30 000 $, dont un maximum de 7 500 $ pour les projets du volet international.

Marie Achim
Diane Cardin
Daniel Légaré
Claude Racine

L'Observatoire de la retraite

Louise CORRIVEAU

BEAUCOUP DE TRAVAIL, DES DOSSIERS IMPORTANTS ET UNE LUEUR D'ESPOIR !

En plus des rencontres statutaires du Comité d'orientation[1], l'Observatoire de la retraite (OR) a publié au cours des derniers mois quatre *Bulletins de la retraite,* organisé des conférences et plusieurs ateliers de travail, déposé des mémoires auprès de diverses instances gouvernementales et produit un document majeur, celui que nous attendions depuis longtemps : *Les régimes de retraite et la question de l'indexation des rentes : le cas du RREGOP,* par Riel Michaud-Beaudry, professionnel de recherche à l'OR. Voici une sélection d'activités ou de documents de l'OR que nous souhaitons porter à votre attention.

« Le champ de bataille des retraites »

Tel est le titre du numéro spécial sur la retraite de la revue *l'Action Nationale* sur la retraite au Québec. C'est une suggestion de lecture du Bulletin de l'Observatoire no 55. Plusieurs aspects du système de retraite y sont présentés, du rôle de la Caisse de dépôt à la situation des femmes, la retraite comme droit humain, etc.
https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-No-55.pdf

Tenir compte des critères ESG pour mieux gérer

Le mémoire déposé par l'OR à la consultation de *l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) sur la gestion des risques à l'intention des administrateurs de régime de retraite* souligne l'importance d'inclure les critères qu'on appelle ESG dans la gestion des régimes de retraite. Ceux-ci proposent de tenir compte de l'environnement, comme les changements climatiques, d'enjeux sociaux, par exemple, les relations avec les employés, les fournisseurs et les clients, et de la qualité de la gouvernance, comme la présence de contrôles internes, la politique de rémunération de la haute direction, les droits des actionnaires, etc. On constate, en effet, que le fait de ne pas prendre en compte ces facteurs risque d'avoir un impact négatif sur le rendement des fonds.
https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/documents/Document-consultation-ACOR_Observatoire.pdf

Et le Conseil des partenaires de la retraite ?

Lors des consultations particulières de la Commission des finances publiques sur le RRQ en février 2023, la proposition de l'OR de créer un *Conseil des partenaires de la retraite* avait été adoptée par le comité (*AREF-Info* no 22). L'OR a enrichi sa proposition en précisant la composition et le mandat de ce Conseil dans son mémoire à la *Commission des finances publiques sur les modifications à la loi sur le Régime des rentes du Québec et à la Loi sur Retraite Québec*, en novembre. L'Observatoire a également fait plusieurs autres recommandations sur ce « gros » projet de loi qui vient modifier 17 lois dont celles sur Retraite Québec et la Régie des rentes du Québec.
https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/documents/PL35-memoire-OR_2023-11-29-010621_urak.pdf

Mieux protéger les retraités

Le dossier du no 56 du *Bulletin de la retraite* porte sur « L'amélioration de la couverture et de la qualité des régimes complémentaires de retraite : un objectif stratégique à remettre de l'avant ». Les régimes complémentaires de retraite, comme le RREGOP et les autres régimes collectifs de retraite, viennent compléter les régimes publics (RRQ, Pension fédérale). Or, leur nombre a diminué ces dernières années. Pourtant, ceux-ci sont très importants pour assurer une sécurité financière à la retraite. L'OR souhaite que Retraite Québec inscrive l'augmentation de la participation des personnes au travail à un régime complémentaire de retraite dans son plan stratégique comme auparavant. On le sait, à la retraite, on peut difficilement vivre décemment uniquement avec la pension du Canada et le RRQ.
https://irec.quebec/ressources/publications/Bulletin-no-56.pdf

Une vision « très différente » du travail et de la retraite

Les travaux du sociologue français du travail, Bernard Friot, sont présentés dans le dossier du *Bulletin de la retraite* no 57. Celui-ci développe une vision assez radicale, très différente de celle qui a cours ici.

Pour lui, vie de travail et vie de retraite font partie d'un même tout. Sa perspective propose une sorte de « salaire à vie », sans lien avec le travail réalisé. Le montant reçu à la retraite ne serait pas tributaire des années de service ou du type de travail. Indépendamment de leur situation de travail, tous devraient avoir droit à une retraite « décente » et ce niveau de revenu devrait être un droit social. Il note qu'en France, un premier pas a été fait en ce sens. Les Françaises et les Français reçoivent une prestation de retraite qu'ils aient ou non travaillé, comme celle qu'on reçoit ici du Régime de pension du Canada à 65 ans. Selon B. Friot, le revenu de « retraite » ne devrait pas non plus dépendre d'une cotisation qui aurait été versée à un fonds durant la période de travail. Il propose aussi une possible retraite dès 50 ans et un système qui ressemble au travail bénévole accompagné d'un revenu versé indépendamment du travail. Dans ce modèle, le salaire devient un « salaire socialisé », « un salaire attaché à la personne et non plus à l'emploi ».

[1] Claude Racine, Louise Corriveau et Sylvie Dupont en remplacement sont les représentants de l'AREF au Comité d'orientation de l'Observatoire.

(suite en p. 5)

L'Observatoire de la retraite (suite)

À l'occasion de sa visite au Québec, Bernard Friot a donné plusieurs conférences et on peut retrouver des liens à certaines d'entre elles dans le *Bulletin no 58.* https://irec.quebec/ressources/publications/Bulletin-no-57.pdf

L'Union fait la force

Le dossier principal du *Bulletin* no 58 montre comment des regroupements d'employeurs et des regroupements sectoriels peuvent permettre la mise sur pied de régimes complémentaires de retraite et même permettre la mise sur pied de régimes de retraite « sectoriels » pour des travailleurs autonomes afin de leur permettre une meilleure sécurité financière à la retraite. https://irec.quebec/ressources/publications/Bulletin-58.pdf

Comment va le RREGOP ?

Le RREGOP se porte très bien ! « … la situation financière relative à la portion des prestations à la charge des participants est passée d'un surplus de 10,6 milliards au 31 décembre 2020 à un surplus de 16,6 milliards au 31 décembre 2022. Ce surplus représente 23,1 % de la valeur actuarielle, ce qui laisse entrevoir l'augmentation des rentes sous certaines conditions ». Donc, il y a de l'argent ! https://irec.quebec/ressources/publications/Bulletin-58.pdf

L'indexation des rentes : l'analyse qu'on attendait depuis longtemps !

En janvier 2024, l'Observatoire présentait le dossier de recherche que le personnel retraité du RREGOP attend depuis longtemps : *Les régimes de retraite et la question de l'indexation des rentes : le cas du RREGOP.*

Ce rapport de recherche présente le contexte qui a mené à une modification de la formule d'indexation du RREGOP, avec sa brochette de lois spéciales. Un rappel douloureux pour plusieurs d'entre nous ! On examine ensuite la formule d'indexation « partielle » du RREGOP et l'impact sur le niveau de vie des personnes retraitées compte tenu de l'indice des prix à la consommation : une perte de 17,5 % du pouvoir d'achat de 2002 à 2021. De plus, la comparaison interprovinciale des mécanismes d'indexation montre que la formule d'indexation du RREGOP est la moins généreuse des provinces canadiennes.

Pour gérer ses obligations relatives aux rentes futures (un passif), le gouvernement du Québec a créé en 1993 le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), une forme de « capitalisation » des régimes de retraite. L'évolution du FARR montre que ce fonds atteindra 100 % du passif au cours des prochaines années ! Donc, le gouvernement n'aura plus besoin de faire des emprunts pour payer les retraites. Une lueur d'espoir… s'il y a mobilisation.

À lire absolument ! https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/dossiers/Dossier-observatoire-Janvier2024.pdf

Une nouvelle reconnaissance pour l'Observatoire de la retraite

L'Observatoire de la retraite a été invité à participer à la *Table d'expertise* de Retraite Québec. Riel Michaud-Beaudry représentera l'Observatoire. La dernière rencontre a eu lieu en mars dernier.

Info assurance

Clermont LAVOIE

Bonjour à vous toutes et tous.

Depuis janvier 2023, le comité travaille régulièrement sur plusieurs points. Nous continuons de fournir de l'aide aux membres et de répondre à différentes demandes. En 2023, le comité s'est réuni pour des journées complètes en août, septembre, octobre, novembre et décembre. En 2024, le comité s'est réuni en janvier, février, mars, avril et mai.

Voici en bref le nombre de demandes qui ont été traitées par le comité. Nous avons traité 37 demandes d'aide.

Vingt demandes ont été acceptées. Il nous a été impossible d'aider pour 12 d'entre elles. Ces dernières concernaient en majorité les besoins liés avec le côté assurance maladie, quelques-unes portaient sur l'assurance voyage, mais très peu en assurance vie. Quelquefois, cela concernait les délais chez Beneva et les délais des demandes des membres lors de leurs réclamations.

Au fil des rencontres, nous analysons les demandes en vue du renouvellement de 2025.

Le comité travaille fortement sur la question d'admissibilité à notre groupe. Notre objectif serait de permettre à certaines personnes qui sont dans le contrat 1008 en tant qu'actifs, et ce, même si elles ne sont pas des enseignantes ou enseignants, d'adhérer au contrat de l'AREF à la retraite.

Depuis plusieurs mois, nous tentons de rendre encore plus facile l'adhésion des futurs retraités au contrat d'assurance de l'AREF lorsqu'ils terminent leur participation au contrat d'assurance collective des actifs en raison de la retraite. Éventuellement, nous nous pencherons sur la situation des membres qui ne participent pas au régime d'assurance collective de la FNEEQ en tant qu'actifs.

Dans le même sens, nous avons procédé à la révision de nos processus actuels pour nous assurer que les personnes conjointes survivantes étaient bien informées de leurs droits à poursuivre leurs protections d'assurance collective dans le contrat de l'AREF à la suite du décès du membre de l'AREF.

(suite en p. 6)

Info assurance (suite)

Nous sommes heureux de vous confirmer que notre adjointe et notre coordonnatrice à l'AREF effectuent un travail consciencieux en ce sens, en collaboration avec Beneva.

Afin de travailler le plus efficacement possible et de s'assurer d'intervenir au bon moment auprès de l'Assureur, votre comité d'assurance a également fait des ajustements dans le processus de traitement des demandes de nos membres. Nous nous assurons dorénavant que le membre a d'abord fait ses demandes d'information ou de révision auprès de Beneva avant d'en discuter au comité. Dans la très grande majorité des cas, les situations se règlent lors des échanges avec Beneva. Le comité des assurances peut ainsi consacrer davantage d'énergie aux projets les plus porteurs pour notre régime d'assurance collective.

Bref résumé de mai 2023 à mai 2024

Voici les faits saillants des modifications apportées à votre contrat en 2023 et 2024 :

- Modifications au contrat pour l'assurance voyage. Afin de répondre aux besoins de nos membres qui voyagent moins, nous offrons, depuis le 1er juin 2023, le choix entre deux durées de couverture, soit l'option de 182 jours et l'option de 60 jours. Il est à noter que cette dernière est irrévocable. Ce qui signifie que vous ne pourrez plus revenir à l'option de 182 jours une fois que vous avez choisi l'option 60 jours.
- Améliorations de la clause pour les frais de déplacement pour les soins hors-région. Le remboursement maximum pour cette clause est passé de 500 $ à 1 000 $ depuis le 1er janvier 2024 et le texte contractuel a été mis à jour pour bien représenter la réalité actuelle de nos membres qui doivent recourir aux services d'un spécialiste situé à plus de 200 km de leur résidence.
- La clause premier répondant reste inchangée. Seuls les frais pour l'ambulance sont acceptés dans la brochure. Cependant, le comité pourrait, pour une raison humanitaire, aider avec un montant fixe viager et non rétroactif.
- Harmonisation de la garantie « Pompe à insuline et accessoires pour diabétiques » avec celle de la FNEEQ.
- Le remboursement maximal pour une prothèse mammaire a été augmenté à 1 000 $ par 24 mois.
- La limitation de 100 $ pour l'appareil temporo-mandibulaire a été retirée pour le traitement de l'apnée du sommeil.
- Au cours des dernières années, la bonne santé financière de notre régime a permis d'offrir à nos membres des congés de primes, dont le détail est indiqué dans les communications de renouvellement transmises par Beneva.
- Avec la tendance à la hausse des frais relatifs aux soins de santé et d'assurance voyage, il est probable que les congés de primes soient graduellement diminués (ce qui fera légèrement augmenter la prime payée par les membres) et ce, afin d'assurer la pérennité de notre régime d'assurance collective.

Voilà qui termine ces brèves informations sur l'assurance.

Conseils voyages

À la lumière des situations que nous voyons parfois, voici quelques conseils de votre comité des assurances :

- Avant de faire vos réservations et de payer pour un voyage, vérifiez toujours si vous avez besoin d'un visa pour vous rendre à destination. Le fait de ne pas obtenir votre visa n'est pas une cause d'annulation acceptée par notre assurance et vous devrez assumer vous-même les frais engagés.
- Nous vous conseillons de toujours communiquer avec CanAssistance avant de partir en voyage. Vous pourrez ainsi confirmer votre couverture d'assurance voyage selon votre état de santé, votre destination et les avertissements gouvernementaux en vigueur.
- Lors d'un incident ou d'un problème de santé en voyage, vous devez communiquer dès que possible avec CanAssistance. Ils pourront vous guider pour obtenir les meilleurs soins possibles et votre processus de réclamation sera plus facile.
- La liste des conseils pourrait être exhaustive, mais il n'est pas nécessaire de tout vous redire.

Les membres du comité

Pour terminer ce rapport, j'aimerais vous présenter les membres du comité : Donald Audet, Christian Beaulieu, Claude Roy, Augustin Verstraelen et Gil Beaulieu, notre actuaire. Claude Chamberland et Jérôme Dupuis participent aux discussions comme représentants du CA. Luc Vandal et Caroline Leblond, comme représentants de la FNEEQ.

Nous pouvons aussi compter sur la collaboration de notre coordonnatrice et de notre adjointe administrative : Geneviève Dupuis et Valérie Maltais.

Nous remercions également les représentantes et représentant de Beneva : Myriam Darveau, Nathalie Péloquin et Benoît Lussier.

D'un auteur inconnu : « Le moyen d'aimer une chose est de se dire qu'on pourrait la perdre. »

Votre assurance habitation protège-t-elle votre vélo?

Vous êtes adepte de vélo? Que vous pratiquiez ce sport pour le plaisir ou pour votre conscience écolo, votre assurance habitation peut inclure une protection pour votre vélo.

Que couvre cette assurance pour vélo?

Elle protège votre vélo, entre autres, contre le feu, le vol et le vandalisme. Peu importe combien de bicyclettes vous possédez, elles demeurent toutes en sécurité.

Vous remarquez un bris sur votre bicyclette lors du transport dans un véhicule ou sur un support à vélo? La protection s'applique aussi durant le trajet.

De plus, en cas de collision avec un véhicule ou un piéton, cette assurance couvre généralement les biens matériels.

Et si vous causez des dommages à autrui en circulant sur une piste cyclable ou sur la route, votre responsabilité civile est également incluse.

Est-ce obligatoire de détenir une assurance pour votre vélo?

Non, aucune loi ne l'exige. Toutefois, cette assurance peut être bien utile.

Est-ce qu'elle protège vos dommages corporels?

Non, seulement les dommages matériels. Au Québec, si vous êtes victime d'un accident de la route, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pourrait payer les frais de soin de santé selon la situation. En dehors de votre province de résidence, mieux vaut se prémunir d'une assurance voyage.

L'assurance vélo en voyage

Vous planifiez un parcours de cyclotourisme en Espagne? Avant le grand départ, vérifiez 2 points importants :

Votre assurance habitation : elle doit inclure une protection pour les vélos. Ainsi, vous serez protégé(e) contre le vol ou les dommages matériels durant le transport en avion ou à l'arrivée.

Votre assurance voyage : elle doit être valide durant tout le séjour. Si vous vous blessez en chemin, les frais pour les soins de santé seront couverts.

Sur quels types de vélos la protection s'applique-t-elle?

TOUS les types. Vérifiez si votre assurance habitation possède un plafond maximal de couverture. Pour les vélos électriques, une limite de vitesse maximale est inscrite au contrat afin que les dommages soient couverts.

Où pouvez-vous rouler en toute sécurité?

Partout! L'assurance habitation protège votre vélo dans votre province de résidence et ailleurs dans le monde. Certaines limitations du contrat pourraient s'appliquer.

Quelques trucs pour éviter le vol

Même si vous détenez une bonne protection, ces conseils vous aideront à réduire les risques de vol :

1. Procurez-vous un cadenas de qualité et utilisez-le dans les endroits publics.
2. Utilisez un burin : cet outil permet de graver votre numéro de permis de conduire sur le vélo. Si on récupère votre vélo après un vol, on peut ainsi vous retrouver plus facilement. Les postes de police prêtent cet outil sans frais.
3. Notez bien le numéro de série unique situé sous le pédalier.
4. Rangez le vélo dans le garage ou le cabanon sous clé durant la nuit.
5. Évitez de le laisser dans un support à vélo sans surveillance durant une longue période.
6. Enregistrez-le sur le site Web 529 Garage, un service de récupération de vélos communautaire. Utilisez son autocollant pour dissuader les voleurs.

Vous ignorez si votre contrat inclut l'assurance pour votre vélo? Contactez votre compagnie d'assurance habitation pour le savoir et pour connaître le montant maximal de la protection.

beneva

Les gens qui protègent des gens

ASSURANCE HABITATION

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. © Beneva inc. 2024 MD Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

5001-2_Protection vélo (2024-02)

Votre ASSOCIATION

Nous joindre :

1 888 513-2494

secretariat@aref-neq.ca

aref-neq.ca

AREF — Secrétariat
C. P. 34009
Québec (Québec) G1G 6P2

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Christian Beaulieu

Claude Tétreault

Alain Toutloff

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENCE	VICE-PRÉSIDENCE	SECRÉTARIAT	TRÉSORERIE
Claude Chamberland	**Donald Audet**	**Jean Mongeon**	**Jérôme Dupuis**
chamberland.claude@gmail.com	donaudet@videotron.ca	jmongeonaref@gmail.com	jeromeetfrance@videotron.ca

REPRÉSENTATION RÉGIONALE

RÉGION DE L'ESTRIE-MONTÉRÉGIE	RÉGION DU NORD DU FLEUVE
Louise Corriveau	**Claude Racine**
louise.corriveau@bell.net	cracine56@gmail.com
RÉGION DU GRAND QUÉBEC	**RÉGION DE L'EST DE MONTRÉAL**
Louise Boulanger	**Sylvie Dupont**
louise.boulanger1@gmail.com	dupsy0121@gmail.com
RÉGION DU NORD-EST DU QUÉBEC	**RÉGION DE L'OUEST DE MONTRÉAL ET LAVAL**
Gabriel Dallaire	**Marie Achim**
gabdal@bell.net	marie.a.achim@gmail.com

COMITÉ DES PROJETS HUMANITAIRES ET CIVIQUES

comite-projets@aref-neq.ca

Marie Achim

Diane Cardin

Daniel Légaré

COMITÉ DES ASSURANCES

assurances@aref-neq.ca

Clermont Lavoie

Donald Audet

Christian Beaulieu

Claude Roy

Augustin Verstraelen